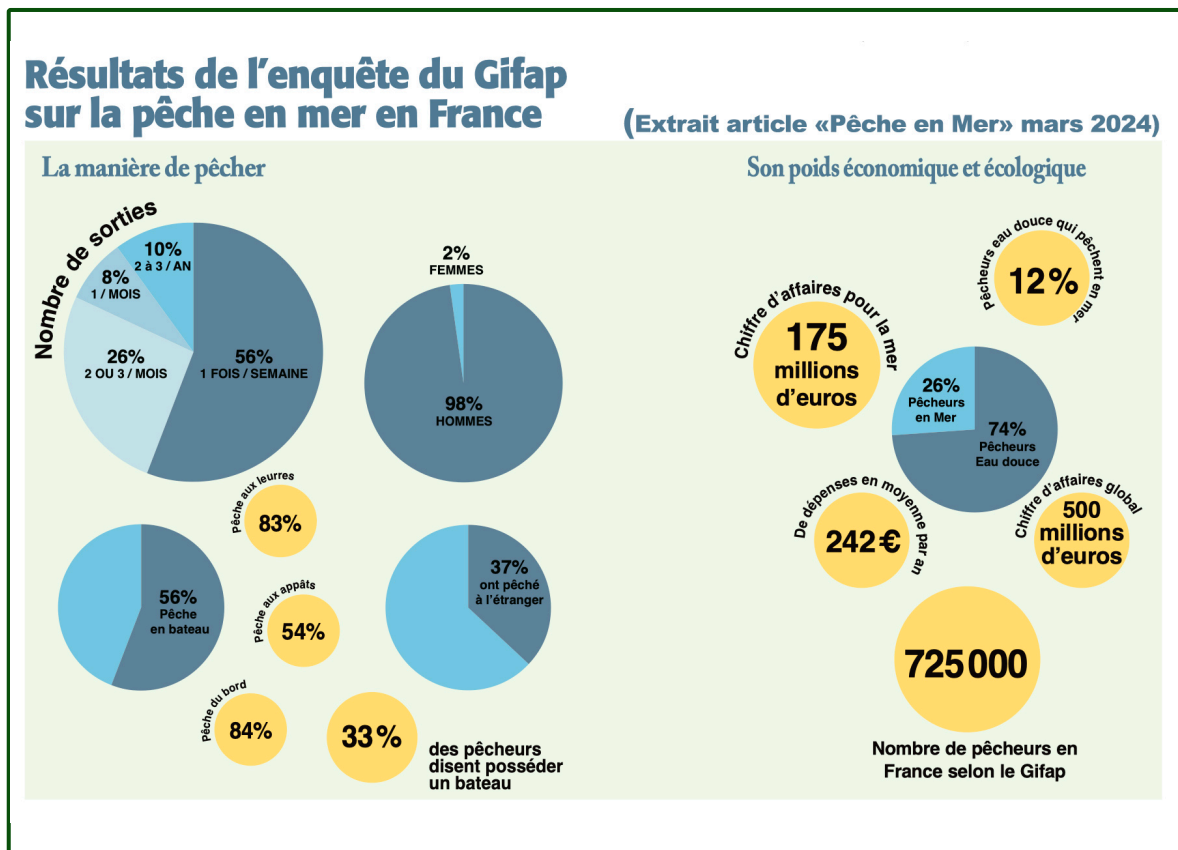


Communiqué de presse du 5 mars 2024

Selon le GIFAP, il y aurait **723 000** pêcheurs de loisir en mer,
au regard des 3 millions annoncé par France Agrimer !

...un chiffre à mettre dans la balance pour les prélèvements qui sont imputés aux
pêcheurs de loisir français.



Créé en 1952, le **Groupement de l'Industrie française des Articles de Pêche** (GIFAP), qui regroupe plus de 80% du marché français, a pour vocation de représenter, défendre et promouvoir les métiers de la filière pêche de loisir, en France et à l'international.

L'ensemble des entreprises de la filière « halieutique », fabricants et distributeurs, a travaillé sur une infographie de ce marché depuis plusieurs années et publie désormais ses chiffres face à la menace qui plane à terme sur la pratique de la pêche de loisir.

Tandis que les nouvelles réglementations de la pêche professionnelle prennent de plus en plus de place dans le débat public et les médias, celles concernant la pêche de loisir passent bien souvent inaperçues aux yeux du grand public.

Pourtant, ce secteur est particulièrement varié et représente un chiffre d'affaires important. Ces nouvelles réglementations ont donc un impact direct sur ce marché, qui connaît des difficultés d'ordre conjoncturelles. Or, à défaut de carte de pêche, contrairement à la pêche en eau douce, il est aujourd'hui difficile de quantifier ce que représente humainement la pêche de loisir en mer.

Seule une étude publiée par **France Agrimer**, publiée à l'automne dernier, permettait d'éclairer les décideurs. Toutefois, beaucoup de données sont erronées et approximatives, ce qui **oriente faussement les réglementations européennes et françaises, car les prélèvements de poissons sont surévalués.**

Les industriels de la pêche de loisir ont donc souhaité donner leurs chiffres et proposé leur méthodologie.

→ **Le poids économique de la pêche en mer en France :**

(matériel de pêche exclusivement, cannes, moulinets, hameçons, accessoires...):

- **Le poids économique de la pêche de loisir est de 500 millions**
- **La part de la pêche en mer : 175 millions**
- **Dépense annuelle par pêcheur en mer : 242 euros**
- **Nombre de pratiquants : 723 000**

Conscient des enjeux liés à la ressource, le GIFAP accepte une gestion raisonnée des prélèvements en concertation avec tous les utilisateurs du milieu marin, mais souhaite rééquilibrer la discussion avec un repositionnement des pêcheurs de loisirs à leur juste proportion dans l'impact provoqué par leur activité.

Les services de l'état envisagent de nouvelles mesures conservatoires de quotas sur différentes espèces, des quotas journaliers, entre autres, basés sur des projections discutables.

Le GIFAP est toujours resté discret et s'est longtemps cantonné à régler des problèmes de réglementation sur le côté industriel et la production de matériel de pêche. Désormais, devant la menace claire sur son activité économique, il souhaite participer activement aux côtés des fédérations de pêcheurs, moniteurs-guides de pêche, pêcheurs..., pour prouver que l'activité de la pêche de loisir a un impact sur le monde marin, mais à sa juste valeur et surtout, bien moindre que cela est exprimé depuis trop longtemps.

→ Afin de compléter ces premières données du marché, le GIFAP lance (courant mars) une grande enquête « **Observatoire de la pêche de loisir maritime 2024** », qui permettra de mieux connaître les habitudes de pratiques et de prélèvements, dont les conclusions seront publiées en avril prochain.

À suivre...



GIFAP

BP 25, 33112, Saint Laurent Médoc

Cet email a été envoyé à nolorgues.vincent@wanadoo.fr
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

